

# Ressource en eau

## Vigilance et actions

### Actus

L'Albarine, le Lange  
et le Suran en action

La gestion des brotteaux  
de la rivière d'Ain

### 3 questions à

Yannick Prebay,  
Directeur Régional  
de l'Agence de l'Eau



## ÉDITO du président

Le Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents, créé le 1<sup>er</sup> janvier 2018 est un établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau. Le SR3A est le 1<sup>er</sup> établissement ainsi labellisé au sein du bassin Rhône-Méditerranée-Corse.

Tous les objectifs fixés : assurer les travaux en cours et à venir en restant au plus près du terrain, fonctionner avec des participations supportables par les collectivités, ont été atteints en 1 an et demi.

Cela a été possible grâce à l'investissement remarquable des délégués des intercommunalités, à l'implication des agents, et aussi grâce à la confiance et au soutien des Présidents de Communautés de Communes et d'Agglomération, des Conseils Départementaux de l'Ain et du Jura et de l'Agence de l'Eau.

Ce bulletin est votre lien, vous citoyens de ce magnifique territoire, avec le SR3A, votre collectivité de proximité au service de l'eau et des milieux aquatiques.

Le premier thème, la sécheresse, a été choisi car la situation est particulièrement préoccupante ce début d'année dans l'Ain. Des mesures ont déjà été prises qui ne pourront réussir que grâce à la contribution de tous.

Alain SICARD  
Président du SR3A

## LIBELLULE ?

La libellule est l'**identité du syndicat** choisi par les élus lors de sa création en 2018. Son corps et ses quatre ailes correspondent aux différentes rivières principales associées au sein du SR3A. Par ailleurs, la libellule est un insecte qui naît dans l'eau avant de prendre son envol et de s'épanouir sur terre. Elle représente donc parfaitement les missions du syndicat : une gestion globale des milieux aquatiques, ce qui est en eau et ce qui l'entoure.

## GESTION DES BROTEAUX ET INCIVILITÉS

Le SR3A agit avec l'État, les communes, les intercommunalités et les acteurs locaux sur les incivilités aux abords de la rivière d'Ain. Des **actions de prévention et de verbalisation** sont prévues dès l'été 2019 pour concilier les usages et la conservation des espèces et milieux naturels fragiles.

Suivez notre actualité  
et tous les travaux du SR3A en vous abonnant  
à notre page facebook @sr3ainavalaffluents ou  
en consultant le site internet [www.ain-aval.fr](http://www.ain-aval.fr)



## Agenda

### ÉVÉNEMENTS

- 2 juillet 2019 > Inauguration des travaux de la Sarsouille à Oyonnax
- 29 septembre 2019 > Écophilofête à Pérouges
- 21 mars 2020 > Nettoyage de printemps des rivières

### TRAVAUX

- Juin 2019 > Restauration de l'Albarine à Torcieu  
> Restauration du Lange à Oyonnax
- Juillet 2019 > Restauration du Sélignac à Simandre-sur-Suran
- Septembre 2019 > Restauration du Lange à Montréal-la-Cluse  
> Recharge sédimentaire de l'Ain  
> Restauration du Suran à Pont-d'Ain

## Actions en cours ou réalisées

### CHARTRE « ZÉRO PESTICIDE »

Sur le territoire du SR3A, **39 communes** ont adhéré à cette chartre et 5 sont labellisées « Commune sans pesticide ». Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, c'est au tour des jardiniers amateurs de mettre en place de nouvelles pratiques, avec l'entrée en vigueur de l'interdiction de vente et de détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel.

### CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DU SURAN À PONT-D'AIN

Le seuil de la Culatte est un ouvrage construit en 1988 lors de la création de l'autoroute A42. Au cours du temps, le lit s'est enfoncé. La vie de la rivière en a été impactée, notamment les poissons, limités dans leur migration amont-aval. La SAPRR et le SR3A ont collaboré pour **retrouver un milieu de qualité**. Les travaux visent à la mise en conformité du seuil, à l'amélioration des conditions hydro-écologiques du Suran et à la recharge sédimentaire pour contrer l'enfoncement du lit.

### ACTIONS RAMASSAGE DÉCHETS

Le 23 mars 2019, le SR3A a initié un nettoyage de printemps des rivières de son territoire et relayé par les communes. **600 bénévoles** ont collecté plus de **7 tonnes de déchets**. Merci à eux pour cet investissement même si on ne peut que regretter ce chiffre énorme.



Travaux du Suran, 2018

# RESSOURCE EN EAU

## Vigilance et actions

*La sécheresse est un évènement climatique exceptionnel, mais naturel, caractérisé par un déficit en eau sur une période relativement longue. Les sécheresses des dernières années ainsi que les faibles précipitations de cet hiver présagent un été 2019 préoccupant sur le territoire du SR3A. Des mesures de vigilance et d'alerte sont d'ailleurs déjà en place sur le département de l'Ain avec les premiers arrêtés préfectoraux.*

Lorsque l'absence de pluie sur une période inhabituellement longue perdure, la sécheresse s'étend progressivement au sol et aux milieux aquatiques. L'intensité de la sécheresse varie fortement selon le climat et la saison, la nature du sol ou encore la végétation en place. L'émergence d'une sécheresse est aussi influencé par les saisons précédentes. Les épisodes extrêmes résultent d'ailleurs très souvent de **déficits pluviométriques répétés sur plusieurs saisons consécutives**.

Les prélèvements d'eau réalisés pour les activités humaines peuvent accentuer la dynamique de la sécheresse et la sévérité des étiages naturels (débit minimal d'un cours d'eau).

Quand la sécheresse survient, des **restrictions d'usage de l'eau** peuvent être décidées par les préfets de département. Les **arrêtés « Sécheresse »** ne peuvent être prescrits que pour une durée limitée, sur un périmètre déterminé et définissent quatre niveaux de limitation : **vigilance, alerte, alerte renforcée et crise**. Ils doivent assurer l'exercice des usages prioritaires pour la santé, la sécurité civile, l'approvisionnement en eau potable et la préservation des écosystèmes aquatiques. Ils doivent

également respecter l'égalité entre usagers des différents départements et la nécessaire solidarité amont-aval des bassins versants. Lorsqu'un arrêté de restriction est général et collectif, il doit être affiché dans chaque mairie concernée et faire l'objet d'une publication dans les journaux locaux.

### Des arrêtés sécheresse déjà en vigueur dans l'Ain

Au niveau du **département de l'Ain**, la recharge automnale et hivernale des nappes d'eaux souterraines n'ayant pas été satisfaisante, le préfet de l'Ain a pris un arrêté le plaçant en situation de **« vigilance » sécheresse pour les eaux souterraines**, dès le **15 mars dernier**.

Il a été décidé le 25 avril, renforcé par le nouvel arrêté du 27 mai 2019, de :

- placer le secteur « Dombes-Certines » (eaux souterraines) en situation d'« alerte renforcée » ;
- maintenir le reste des eaux souterraines du département de l'Ain en « vigilance ».

À contrario, le **département du Jura** n'est, au moment de la rédaction de ces pages, pas concerné par ces restrictions.



### ARRÊTÉ « SÉCHERESSE »

4 niveaux de limitation



**Vigilance**



**Alerte**



**Alerte renforcée**



**Crise**



+ d'infos sur Propluvia :  
[propluvia.developpement-durable.gouv.fr](http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr)



*Les épisodes de sécheresse consécutifs sur le territoire du SR3A conduisent à la mise en place d'une stratégie d'adaptation et d'anticipation pour les étés à venir. Ainsi, des actions de surveillance et de connaissance sont menées pour détecter et traiter les situations au plus tôt et de nombreux travaux sont effectués sur les zones humides.*

Les milieux aquatiques et les Zones Humides – plus de 7 000 hectares sur le territoire du SR3A – nous rendent de précieux services ! Les **marais, tourbières, prairies humides favorisent le stockage de l'eau et réduisent les risques d'inondations**. Elles jouent également le rôle de filtre épurateur, de puits de carbone et réservoir de biodiversité, mais aussi d'espace de détente et de tourisme. Elles ont longtemps été méprisées car les zones humides avaient mauvaise réputation. Elles étaient considérées comme des lieux insalubres, peu agricoles, vecteurs de parasites, investies de peurs imaginaires. Justice leur est rendue car aujourd'hui, les syndicats de rivière comme le SR3A, les restaurent.



### LA CELLULE D'ALERTE

La cellule d'alerte de la basse rivière d'Ain est une instance de concertation, composée d'acteurs d'horizons très différents (État, EDF, Pêcheurs, Chercheurs, Départements de l'Ain et du Jura) dont la mission est d'analyser l'état écologique de l'hydrosystème en période estivale et de prévenir ou d'enrayer les mortalités piscicoles au travers de solutions préventives et/ou curatives. Le SR3A réalise le suivi écologique hebdomadaire de la situation hydrologique et météorologique. Ces résultats servent de base objective de discussion aux membres de la cellule qui proposent des actions aux préfets.

### LE MARAIS DE LA JARINE

Le marais de la Jarine, sur le plateau d'Hauteville, en est l'exemple emblématique. Des travaux réalisés au cours de l'été 2018 lui ont restitué ses fonctions fondamentales :

- être une zone tampon qui permet d'écrêter les crues et atténuer les inondations dans la vallée ;
- alimenter les rivières en période de sécheresse.

Les travaux ont été les suivants : restauration du lit par un comblement des fossés de drainage, reméandrement, suppression des effluents d'eau usée, éradication du solidage invasif. Les effets ont été très vite constatés avec le niveau de la nappe qui est remonté et une eau épurée. La flore et la faune s'épanouissent ainsi dans un milieu enfin régénéré.

### LA SARSOUILLE À OYONNAX

Les travaux de renaturation de la Sarsouille dans la traversée d'Oyonnax consistent à restaurer les zones d'expansions de crue :

- en réduisant la vulnérabilité des riverains.
- en favorisant le stockage de l'eau dans le sol qui la restitue progressivement lors des épisodes de basses eaux.

Ce projet multi-partenarial est exceptionnel par son ambition d'associer restauration écologique et valorisation urbaine. Ainsi le cadre de vie actuel et futur en est amélioré. La fin des travaux est prévue en juin 2019.



Renaturation de la Sarsouille, 2019



## PARTICIPATION ÉCO-CITOYENNE

*Alors qu'elle coule à nos robinets sans que nous y prêtions attention, l'eau reste un bien commun à préserver ! Chacun peut, au quotidien, agir pour limiter sa consommation et ainsi protéger nos rivières et nos nappes en période de sécheresse.*

### Conseils pour la maison

Le SR3A met à disposition de tous un rit à économie d'eau, simple à installer et permettant des économies au sein de la maison. Un accompagnement vous sera proposé pour les évaluer.

### Conseils pour le jardinage

Qu'il soit en jardinière sur votre balcon ou plus vaste dans le jardin, le potager est source de plaisir et de consommation d'eau. Lorsque l'arrosage est indispensable, attendez la toute **fin de journée** et récupérez autant que possible l'**eau de pluie** ! Il existe des récupérateurs de toutes tailles à disposer en appartement comme en maison.

Vous pouvez aussi pailler votre potager et vos plantations, vos haies et massifs, sans oublier les plantes en pot de la terrasse. Le paillage consiste à recouvrir le sol avec de la matière organique pour le protéger et l'enrichir : il reproduit en

quelque sorte ce qui se passe en forêt avec la litière. **Le paillage a de nombreux avantages** : il permet de recycler des déchets verts, entre autre les tontes de pelouses, et d'enrichir le sol grâce à la décomposition de la matière organique. Et surtout, il évite que le sol s'assèche en limitant l'évaporation de l'eau. Un atout important en période de sécheresse ! Le paillis empêche les herbes indésirables de pousser car elles sont étouffées.

### Préservation des arbres au bord des rivières

Les arbres qui se trouvent le long des rivières font de l'ombre à l'eau et limitent l'augmentation de la température de l'eau en été. Ils sont donc **bénéfiques en période de sécheresse**, pour que les cours d'eau ne se retrouvent pas à sec, et sont aussi un **refuge pour la biodiversité**, oiseaux, insectes. Avant toute coupe, demandez conseil à nos techniciens !



Kit à économie d'eau du SR3A

Kit à retirer dans nos locaux, prenez rendez-vous :

04 74 37 42 80





## 3 questions à

# L'AGENCE DE L'EAU, Un acteur essentiel de la gestion de l'eau

*Cet établissement public du ministère de l'environnement est dédié à la préservation de l'eau. Il encourage les acteurs à concilier les usages et préserver les milieux aquatiques.*



### Yannick PREBAY

Directeur de la délégation de Lyon de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

### SR3A : Que fait l'Agence pour l'eau ?

**Yannick Prebay :** L'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (RMC) agit pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers qui consomment ou polluent l'eau. Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités et acteurs économiques pour lutter contre les pollutions et économiser l'eau.

### Comment travaillez-vous avec le SR3A ?

Cela fait plus de 20 ans que nous travaillons en partenariat avec ce beau territoire. Les liens tissés par le passé entre l'agence et les 4 syndicats fusionnés au 1<sup>er</sup> janvier 2018 au sein du SR3A perdurent aujourd'hui. La création d'un syndicat unique était appelée de nos vœux. Elle permet une vraie vision et politique de gestion des rivières à l'échelle du bassin versant de la rivière d'Ain. De manière accessoire, au quotidien, elle simplifie l'action de l'agence de l'eau.

### Comment intervenez-vous concrètement sur le territoire ?

Aux côtés de l'État, l'agence de l'eau promeut une gestion intégrée de la ressource en eau.

Elle incite en particulier les territoires classés comme déficitaires en eau dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée à réaliser des Plans de Gestion de la Ressource en Eau afin de soulager les ressources en eau.

Le territoire du SR3A a été un des premiers à lancer, dès 2011, une étude pour déterminer les volumes maximum prélevables sur la nappe de l'Ain. Le PGRE a ensuite été validé en CLE (Commission Locale de l'Eau) en 2017 ; il ouvre accès aux aides de l'agence. C'est ainsi que l'agence a financé le projet de substitution de prélèvements agricoles dans la nappe de l'Ain vers le Rhône, porté par l'ASIA (Association Syndicale d'Irrigation de l'Ain), à hauteur de 8 millions d'euros.

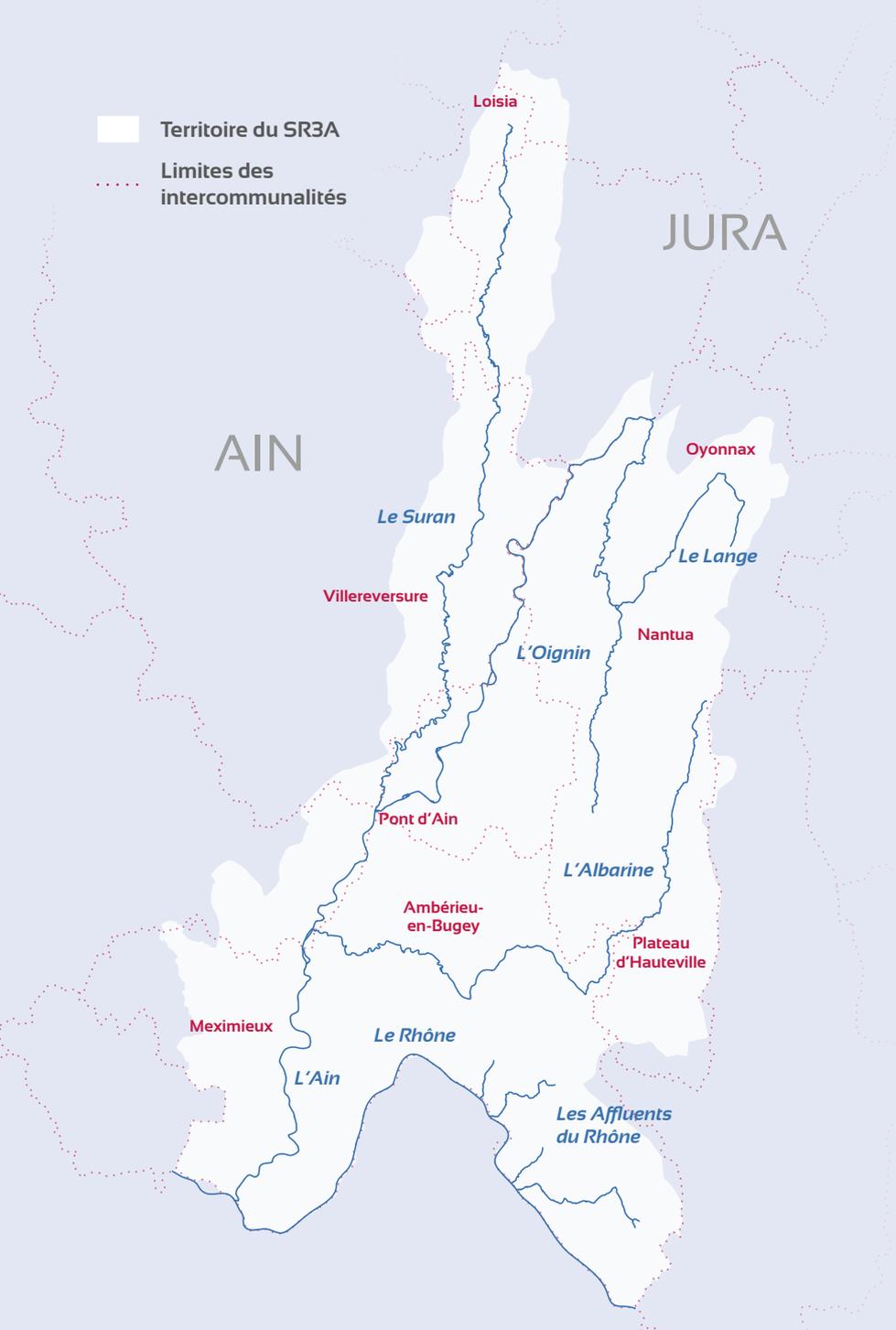
L'agence finance également les économies d'eau sur la nappe alluviale (réduction des fuites, changement de pratiques, réutilisation des eaux usées traitées...). Sur les années 2017-2018, ce sont plus d'1 million d'euros de subventions qui ont été attribuées à des collectivités.

« Au plus près du terrain, le SR3A contribue à une vision globale et cohérente des milieux aquatiques et facilite les actions de l'agence de l'eau. »

 Territoire du SR3A  
 Limites des intercommunalités



# Le territoire du SR3A



Le syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents est un établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau qui administre la compétence **G**estion des **M**ilieus **A**quatiques et **P**révention des **I**nondations (**GEMAPI**) par :

- la mise en œuvre de programmes d'actions décidés par le comité syndical,
- l'aide et l'accompagnement des collectivités et autres acteurs du territoire pour l'intégration des questions de l'eau et des milieux aquatiques dans leurs projets,
- le secrétariat technique de la Commission Locale de l'Eau.

Ces missions sont déclinées en actions répondant aux objectifs européens de retour au bon état écologique des masses d'eau et sur les bassins versants suivants :

- du **Suran**,
- du **Lange** et de l'**Oignin**,
- de l'**Albarine**,
- de la **Vallée de l'Ain**, de Thoirette à sa confluence avec le Rhône,
- le **Rhône et ses affluents** de la commune de Lhuis à celle de Saint-Maurice-de-Gourdans.

Ainsi chaque territoire bénéficie de savoir-faire, de compétences et d'expériences grâce à la participation de partenaires. En y associant leurs aides financières, ils soutiennent les actions. Les principaux partenaires sont :

- les communes,
- l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse,
- les Régions Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes,
- les Départements du Jura et de l'Ain,
- l'État,
- des acteurs socio-économiques.

## LES INTERCOMMUNALITÉS DU TERRITOIRE

- > Communauté d'Agglomération du **Bassin de Bourg-en-Bresse**
- > Communauté de Communes de la **Dombes**
- > Communauté de Communes de la **Plaine de l'Ain**
- > **Haut-Bugey** Agglomération
- > Communauté de Communes **Rives de l'Ain Pays du Cerdon**
- > Communauté de Communes de la **Petite Montagne**
- > Communauté de Communes de la **Région d'Orgelet**
- > Communauté de Communes **Porte de Jura**



**Directeur de la publication :** Alain SICARD - **Coordination :** Alexandre LAFLEUR - **Rédaction :** Hélène BROUSSE, Raymond DESSEIGNE, Béatrice DE VECCHI, Jean-Pierre GAGNE, Alexandre LAFLEUR, Jean PEYSSON, Marie-Céline RAY, Charlotte ROBICHON, Céline THICOIPE  
**Conception graphique :** Agence Un Degré Cinq - **Crédits photo :** SR3A, Rookman48 - **Impression :** sur du papier PEFC par Comipress  
**Distribution :** La Poste - **Tirage :** 87 000 exemplaires - **Dépôt légal :** juin 2019.



# Le cycle de l'eau

Entre terre et ciel, la même eau est en circulation permanente depuis des milliards d'années. Apparue il y a 3 à 4 milliards d'années, l'eau est presque aussi ancienne que la Terre. Depuis, son volume est resté globalement stable. C'est toujours la même eau qui circule et se transforme en permanence dans l'atmosphère, à la surface et dans le sous-sol de notre Terre. C'est ce qu'on appelle le grand cycle de l'eau. Les activités humaines peuvent parfois perturber ce cycle et provoquer ou amplifier des phénomènes de pénuries ou d'inondation.

## Évaporation

Sous l'action du soleil, une partie de l'eau de mer s'évapore pour former des nuages. Avec les vents, ces nuages arrivent au dessus des continents où ils s'ajoutent à ceux déjà formés.

## Précipitations

Lorsqu'il pleut, qu'il neige ou qu'il grêle sur ces mêmes continents, une partie de l'eau de ces précipitations repart plus ou moins rapidement dans l'atmosphère, soit en s'évaporant directement, soit du fait de la transpiration des végétaux et des animaux.

## Condensation

La vapeur d'eau formée refroidit une fois en altitude et se transforme en fines gouttes d'eau. Les gouttelettes forment alors des nuages qui se déplacent au gré du vent. L'eau retombe sur la planète sous forme de pluie, sur la terre et en grande partie sur les océans.

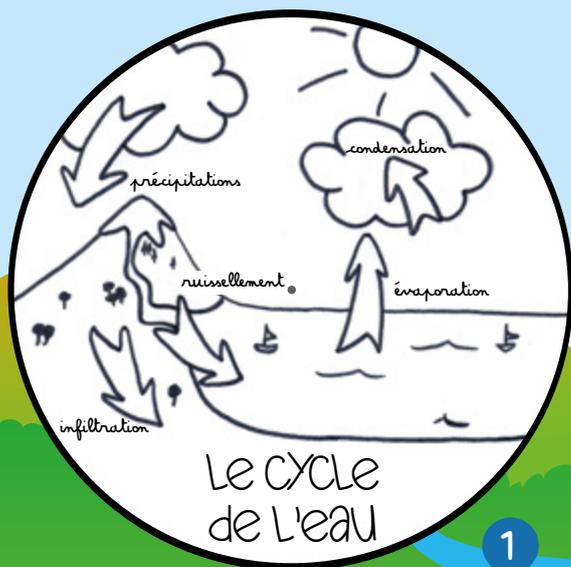
## Ruisellement

Une deuxième partie, en ruisselant sur le sol, rejoint assez vite les rivières et les fleuves puis la mer.

## Infiltration

Quant au reste, il s'infiltré dans le sol et est stocké en partie dans des nappes. Cette eau finira aussi par retourner à la mer, à beaucoup plus longue échéance, par les cours d'eau que ces nappes alimentent.

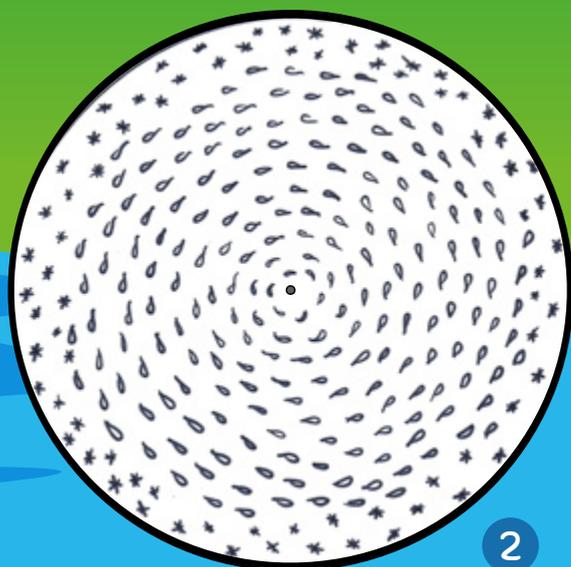
(source : lesagencesdeleau.fr)



1

## Pour réaliser ta maquette du cycle de l'eau :

- 1 Colorie le paysage du disque 1 et des gouttes du disque 2.
- 2 Découpe les cercles le plus soigneusement possible.
- 3 Évide les flèches (tu peux demander à un adulte).
- 4 Perce les centres des deux cercles avec ton compas.
- 5 Superpose les deux disques (1 sur 2) et attache-les avec une attache parisienne.



2



Utilise ce flashcode pour télécharger et imprimer la maquette depuis le site [melimelune.eklablog.com](http://melimelune.eklablog.com)